



# MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

## AVIS PUBLIC ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION : RÈGLEMENT DE CITATION DE L'ÉCOLE CENTRALE D'ANGLIERS

Aux personnes intéressées par un projet de règlement de citation de l'école centrale d'Angliers.

**AVIS PUBLIC** est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le conseil municipal a présenté le projet de règlement n° 2020-03 de citation de l'école centrale d'Angliers. Construite en 1946, c'est la première école centrale du Québec. Ce bâtiment abrite le bureau municipal, l'église, la bibliothèque et plusieurs autres services. C'est la conservation de l'apparence extérieure du bâtiment qui est visée par ce règlement.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 mars 2020 à 19 heures à la salle du conseil municipale d'Angliers. Lors de cette assemblée, le comité consultatif d'urbanisme entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal de Laverlochère, situé au 11-A Rue Principale Sud de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi inclusivement.

**Donné à Laverlochère-Angliers, le 6 mars 2020.**

**Yan Bergeron**  
Secrétaire-trésorier – directeur général